

Tu viens le récupérer toi-même?

Présente-toi avec ta pièce d'identité
à la **Scolarité Centrale**

DU 15 novembre au 30 juin



Par procuration?

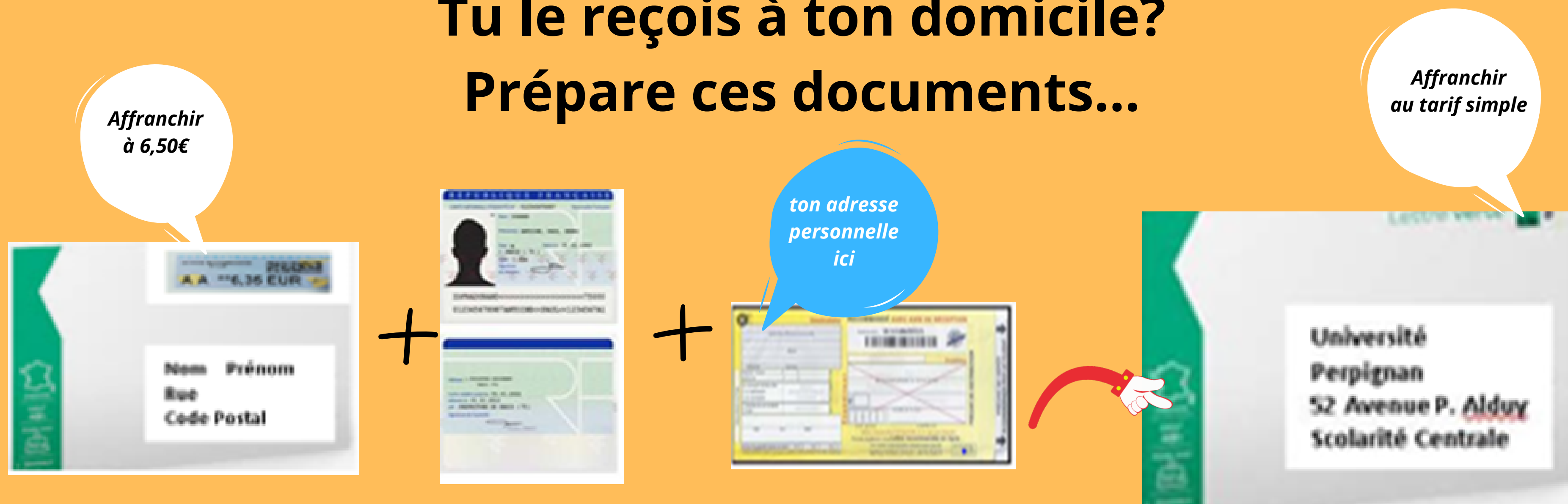
Une personne de ton choix se présentera avec

- ta procuration,
- la copie de ta pièce d'identité
- la copie de sa pièce d'identité.

N'oublie pas d'imprimer ces 3 documents.



Tu le reçois à ton domicile? Prépare ces documents...



Dans une enveloppe A4, glisse et envoie à la scolarité centrale :

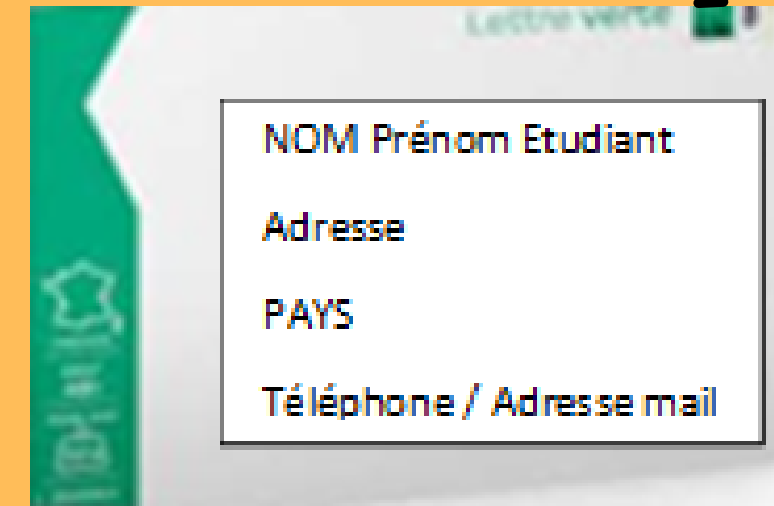
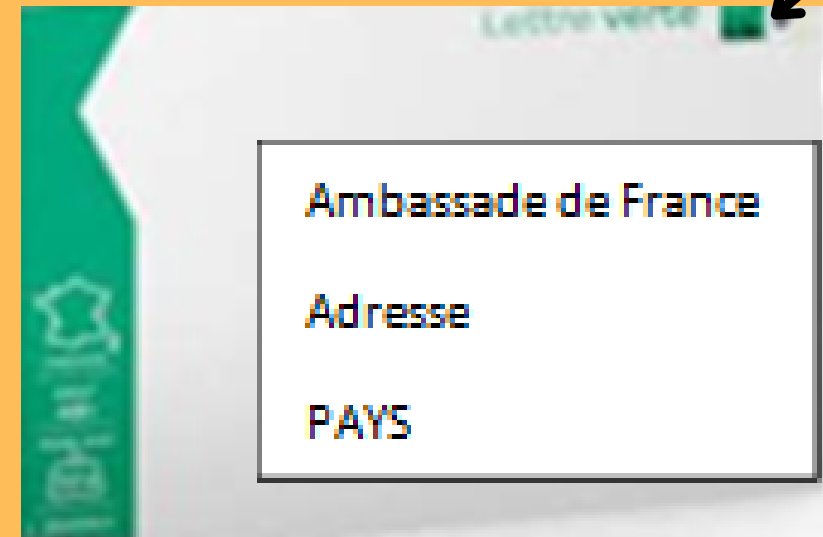
- la copie de ta pièce d'identité. Note sur la copie l'intitulé du diplôme, l'année d'obtention, ton numéro de téléphone et ton adresse mail
- le pli de recommandé (à retirer à la Poste)
- l'enveloppe A4 libellée à ton nom et adresse et affranchie à 6,50€ (tarif recommandé avec accusé de réception)

Par Valise diplomatique?

Prépare ces documents...

Ne pas compléter la partie destinataire

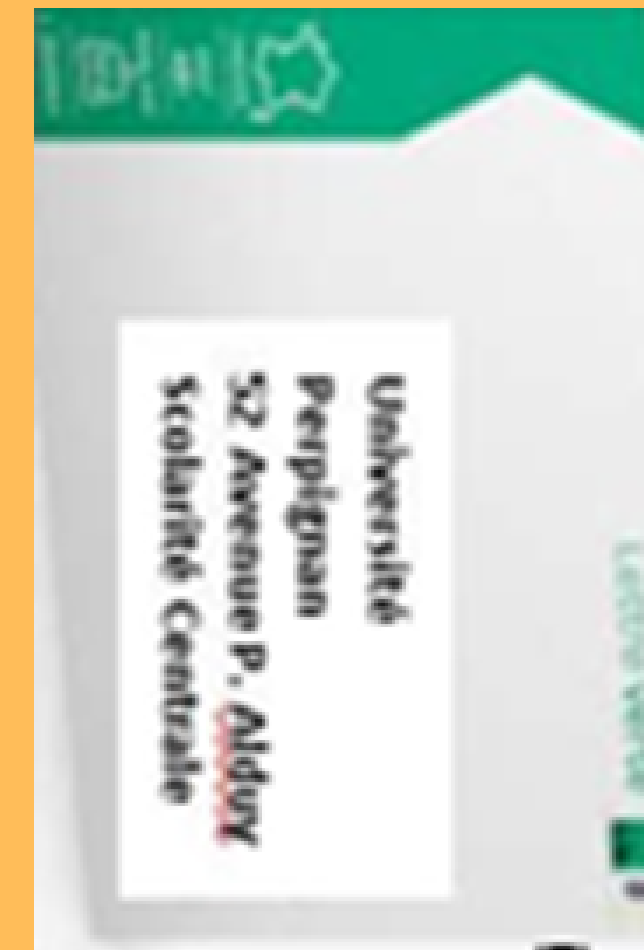
ne pas timbrer



ensuite...

Dans une enveloppe A4 (affranchie au tarif en vigueur), glisse :

- *la copie de ta pièce d'identité,*
- *1 enveloppe A4 (non affranchie) libellée à ton nom-prénom et adresse du pays d'origine (+ ton téléphone et ton adresse mail)*
- *1 enveloppe A4 (non affranchie) libellée au nom et adresse de l'Ambassade de France de ton pays*



ATTENTION !

Les diplômes du DEUG et de la Maîtrise ne sont pas édités automatiquement.

Ils s'obtiennent uniquement sur demande de l'étudiant.

Le délai est de quatre à six mois minimum actuellement.

Ce délai est également valable pour les demandes de duplicatas.

Pour ce faire, envoie à la scolarité centrale ta pièce d'identité à :

scocentrale@univ-perp.fr